

ANNEXE 6

ANALYSE DES POLITIQUES ET STRATEGIES

TRANSVERSALES, SECTORIELLES

ET SOUS-SECTORIELLES

TABLE DE MATIERES

	page
1 STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE.....	1
1.1 Profil de pauvreté	1
1.2 Stratégie de Réduction de la Pauvreté	1
2 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL	4
2.1 Objectifs et principes d'intervention	4
2.2 Programmes structurants et programmes sectoriels prioritaires.....	5
2.3 Plan d'actions, logique d'intervention et dispositifs de maîtrise d'ouvrage	7
2.4 Sous-programme « Infrastructures hydro-agricoles » et Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation / Collecte des Eaux de Ruissellement	8
2.5 Programme Lutte contre l'Insécurité Alimentaire par le Développement de l'Irrigation.....	16
2.6 Programme Kandadji : Régénération des Ecosystèmes et Mise en Valeur de la Vallée du Fleuve Niger.....	20
2.7 Dispositif de coordination et de suivi-évaluation.....	22
3 STRATEGIE DECENTRALISEE ET PARTENARIALE D'APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS POUR UNE AGRICULTURE DURABLE	23
4 AUTRES STRATEGIES.....	25

Liste des tableaux

1	Evolution de l'indice de développement humain	1
2	Programmes de la SDR	6
3	Logique d'intervention du Plan d'Action de la SDR	9-11
4	Objectifs spécifiques du sous-programme « infrastructures hydro-agricoles »	12
5	Composantes et volets d'intervention de la SNDI/CER	15
6	Cadre logique du sous-programme « infrastructures hydro-agricoles	16-18
7	Programme 14 « Kandadji : Régénération des Ecosystèmes et Mise en Valeur de la Vallée du Fleuve Niger » - tableau de bord	20
8	Stratégie Décentralisée et Partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable - objectifs spécifiques et résultats à atteindre	24

1 STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

1.1 Profil de pauvreté

Le Niger continue à figurer parmi les pays les plus pauvres du monde. Le tableau 1 ci-après résume pour la période 1995 à 2005 l'évolution des 3 indices constituant les composantes de l'indice de développement humain (IDH). Il en ressort que pendant cette décennie, le progrès réalisé au Niger en matière de développement humain a été très faible, et le pays continue à occuper les derniers rangs de l'ensemble de pays classifiés.

Tableau 1 : Evolution de l'indice de développement humain

	Indices			valeur IDH	rang
	espérance de vie	éducation	BIP		
1995	0,38	0,14	0,11	0,207	173/174
1997	0,39	0,14	0,36	0,298	173/174
1998	0,40	0,15	0,33	0,293	173/174
1999	0,33	0,15	0,34	0,274	161/162
2000	0,34	0,16	0,34	0,277	172/173
2001	0,34	0,17	0,36	0,292	174/175
2002	0,35	0,18	0,35	0,292	176/177
2003	0,32	0,17	0,35	0,281	177/177
2004	0,33	0,26	0,34	0,311	177/177
2005	0,513	0,267	0,343	0,374	174/177

Pour 2005, l'incidence de pauvreté est estimée au niveau national à 62,1 % de la population totale, avec des taux moyens de 65,7 % et 55,5 % pour les milieux rural et urbain, respectivement. En réalité, le taux d'incidence de pauvreté est en hausse par rapport aux périodes antérieures (à titre d'exemple : pour la période 1989 à 1994 l'incidence moyenne de pauvreté avait été estimée à 61,5 %), ou il est resté presque constant lors que l'on analyse des périodes plus longues (moyenne de 63,0 % pour la période 1990 à 2004).

1.2 Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Au vue des chiffres présentés ci-dessus, la lutte contre la pauvreté et la recherche d'une croissance économique durable et soutenue constituent les impératifs essentiels de tout développement socio-économique du pays.

En Janvier 2002, le Gouvernement Nigérien a formulé et adopté sa première Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) comme principal cadre de référence de sa politique économique, financière et sociale. L'objectif global de la SRP résidait dans la diminution de l'incidence globale de la pauvreté de 63 % au début des années 2000 à moins de 50 % en 2015. Pour l'atteinte de cet objectif global, la SRP avait retenu plusieurs objectifs spécifiques liés aux 4 axes stratégiques, à savoir:

- (1) le cadre macro-économique: il s'agissait d'une part d'accélérer la croissance et de préserver la stabilité économique à moyen et à long terme et, d'autre part, d'améliorer le niveau de revenu et les conditions de vie des populations surtout en milieu rural;

- (2) le développement des secteurs productifs: la finalité était d'assurer la sécurité alimentaire par le développement intégré des ressources naturelles et de préserver l'environnement, de réduire les fluctuations et d'accroître les revenus des populations;
- (3) l'amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base: il s'agissait d'élever le niveau global de l'éducation et l'état de santé de la population, d'augmenter l'accès des populations à l'eau potable et d'améliorer le cadre de vie des populations ;
- (4) le renforcement des capacités humaines et institutionnelles: il s'agissait d'améliorer la gestion des affaires publiques, de lutter résolument contre la corruption et d'engager une véritable décentralisation locale.

En plus, 3 thèmes fondamentaux et transversaux aux 4 axes stratégiques énumérés ci-dessus ont caractérisé la mise en œuvre de la SRP, notamment: (i) la promotion de la bonne gouvernance; (ii) la redéfinition des rôles liés à la mise en œuvre des politiques, en commençant avec le rôle de l'Etat et (iii) la prise en compte effective de l'aspect genre.

Pendant les 5 ans de mise en œuvre de la SRP (2002-2006), le taux de croissance économique s'est situé en moyenne à 3,9 % par an, atteignant ainsi presque l'objectif initial fixé à 4 %. Les différentes réformes engagées, en particulier l'exécution de 2 programmes économiques et financiers appuyés par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), ont engendré la stabilisation du cadre macroéconomique et également contribué à l'amélioration de la gestion des finances publiques. En matière de mise en œuvre des politiques sectorielles, la priorité avait été accordée comme envisagé au départ surtout aux secteurs de la santé, de l'éducation, du développement rural et des infrastructures. La mise en œuvre des stratégies sectorielles a également bénéficiée d'une déclinaison en programmes, en plans d'actions et en budget-programmes, et de la mise en place des nouveaux dispositifs de pilotage, favorisant ainsi l'amélioration de la gestion des secteurs de l'éducation, de la santé, et du développement rural, en particulier.

Alors qu'on a pu constater pour cette période 2002-2006 une amélioration significative de tous les indicateurs économiques et sociaux, de nombreux obstacles et contraintes continuent de peser sur l'amélioration du bien-être effectif de la population. L'économie nigérienne reste fortement dépendante d'une agriculture vulnérable aux aléas climatiques et basée sur des techniques de production archaïques et inefficaces (voir aussi annexe 4). Même le taux moyen de croissance économique de 3,9 % par an, est très insuffisant pour permettre de réduire significativement la pauvreté, vu le taux élevé de croissance démographique (avec 3,3 % par an parmi les plus élevés du monde). En plus, ce dernier limite les performances enregistrées, particulièrement dans les secteurs sociaux de base, en augmentant chaque jour davantage la demande en infrastructures de base.

En guise de conclusion, le Niger à l'heure actuelle n'est pas dans la trajectoire des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. Parmi les principaux facteurs expliquant cette situation il convient de citer en premier lieu l'insuffisance de la croissance économique, l'impact de la forte croissance démographique sur les actions menées, le niveau initial particulièrement bas de beaucoup d'indicateurs, l'insuffisance des infrastructures et des ressources financières massives destinées aux investissements lourds capables de stimuler la croissance, l'inefficacité de certains programmes, la faible interaction

entre les différents secteurs, ainsi que la faiblesse des capacités humaines de l'administration en matière de mise en œuvre et de suivi évaluation des politiques de développement.

Notons aussi qu'en Avril 2004, le Niger a atteint le point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Par la suite, le pays a été admis en 2006 à l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM), et il a aussi été inscrit en Novembre 2006 au Programme Threshold du Millenium Challenge Account (MCA) des Etats Unis d'Amérique.

Tout en tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de la SRP ainsi que des engagements internationaux et/ou régionaux auxquels le pays a souscrit, le Gouvernement Nigérien a adopté en Août 2007 l'actuelle Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) pour la période 2008-2012, pour laquelle les stratégies et politiques sectorielles déjà existantes et/ou en cours d'élaboration servent de cadre opérationnel. Dans ce document, qui représente la politique et stratégie transversale la plus importante, le pays s'est fixé la vision à long terme suivante : « Devenir un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une République moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, indemne de la corruption et de la pauvreté, prospère, équitable et solidaire, respectueuse de l'éthique , unie , en paix et engagée à favoriser l'intégration africaine».

Alors que son objectif global consiste en l'amélioration du bien être de toute la population nigérienne, la nouvelle SDRP confirme de manière plus spécifique la ferme volonté du pays de réduire la pauvreté dans toutes ses dimensions et de réaliser l'ensemble des OMD fixés pour l'horizon 2015. A cet égard, la stratégie ambitionne d'atteindre les cibles spécifiques ci-après en 2012, au terme de la SDRP :

- o un taux de croissance économique d'au moins 7 % par an;
- o un taux de pauvreté des individus de 42 % ;
- o un taux de malnutrition (insuffisance pondérale) de 24 % ;
- o un taux brut de scolarisation primaire de 94 % ;
- o un taux d'alphabétisation des adultes de 45 % en veillant sur la parité des sexes ;
- o un taux de mortalité infanto juvénile de 108 ‰ ;
- o un taux de mortalité maternelle de 200 pour 100.000 naissances vivantes ;
- o un taux de prévalence du VIH SIDA maintenu en dessous de 0,7 % ;
- o un taux d'accès à l'eau potable de 80 % ;
- o un taux d'accès au service électrique porté à 3 % dans les zones rurales et à 65 % dans les zones urbaines;
- o un taux de 35 % d'utilisation des moustiquaires imprégnés d'insecticides pour les enfants et les femmes enceintes ;
- o un indice synthétique de fécondité de 6 enfants par femme ;
- o un niveau de superficie des terres protégées au moins égal à 8 % du territoire national;
- o une couverture des besoins nationaux en céréales du pays d'au moins 110 %.

La SDRP s'articule autour des 7 axes stratégiques suivants :

- (1) recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois ;
- (2) accès équitable aux services sociaux de qualité ;
- (3) maîtrise de la croissance démographique ;
- (4) réduction des inégalités et renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables ;
- (5) développement des infrastructures ;
- (6) promotion d'une gouvernance de qualité ;
- (7) mise en œuvre efficace de la stratégie de réduction de la pauvreté.

A l'instar de la première SRP, la SDRP reconfirme le rôle privilégié que devrait jouer le secteur rural comme principal moteur dans le processus de développement et de croissance économique, mais en accordant une importance beaucoup plus accrue surtout à la modernisation et l'extension du sous-secteur de l'agriculture irriguée. Dans ce contexte, la Stratégie de Développement Rural (SDR), qui est présentée en plus de détail dans la section ci-après, constitue le principal document de déclinaison sectorielle de la SRP et SDRP.

2 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

2.1 Objectifs et principes d'intervention

Adoptée par le Gouvernement en novembre 2003 (décret No. 2003-310/PRN/MRA), la SDR constitue le cadre unique de référence en matière de politique de développement rural. Elle détermine à ce titre les cadres opérationnel et budgétaire de l'ensemble des ministères intervenant dans ce secteur, à savoir : le Ministère de l'Hydraulique (MH), le Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (ME/LCD), le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MAT/DC), le Ministère du Développement Agricole (MDA) et le Ministère des Ressources Animales (MRA), ainsi que des structures spécialisées de mission comme par exemple le Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN), le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), ou la Cellule Crise Alimentaire (CCA).

En tant que déclinaison sectorielle de la SRP et SDRP, la SDR s'inscrit dans la perspective des OMD. Par conséquent, il est attendu que sa mise en œuvre devrait permettre de contribuer spécifiquement à la réalisation des 2 objectifs suivants :

- (1) objectif 1 (réduction de l'extrême pauvreté et de la faim) : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour (cible 1) ; et réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim (cible 2) ;
- (2) objectif 7 (assurer un environnement durable) : intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales (cible 9) ; et réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base (cible 10).

L'objectif général assigné à la SDR est de « réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66 % à 52 % à l'horizon 2015 », et ceci à travers la création des conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles. Les 3 objectifs stratégiques fixés dans la SDR sont :

- (1) favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques;
- (2) prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles; et
- (3) renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales.

Ajoutons aussi que les objectifs spécifiques fixés dans la SDRP en matière de croissance du secteur rural pour la période 2008-2012 sont assez ambitieux : moyenne annuelle de 8,7 % pour l'agriculture ; 4,2 % par an pour l'élevage, et 4,5 % par an pour le sous-secteur de la pêche et des forêts.

Dans la SDR, les principes d'intervention transversaux suivants ont été retenus:

- ü l'inscription dans le processus de décentralisation ;
- ü la promotion de l'initiative privée et la responsabilisation des bénéficiaires ;
- ü l'équité entre les bénéficiaires de l'action publique ;
- ü la bonne gouvernance de l'action publique ;
- ü l'engagement à long terme de tous les partenaires ;
- ü la prise en compte de l'intégration régionale et des engagements internationaux ;
- ü l'adaptation régulière de la SDR en fonction des échecs et succès rencontrés.

2.2 Programmes structurants et programmes sectoriels prioritaires

Partant d'une approche « programme », l'opérationnalisation de la SDR se traduit par un total de 14 programmes, qui sont présentés de manière synoptique au tableau 2 ci-dessous. Ainsi, on distingue d'une part 10 programmes dits structurants et d'autre part 4 programmes sectoriels prioritaires, qui constituent les « grandes unités opérationnelles » de la SDR.

Les 10 programmes structurants sont les suivants: (1) développement local et communautaire ; (2) gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune) ; (3) organisations professionnelles et structuration des filières ; (4) infrastructures rurales ; (5) systèmes financiers ruraux ; (6) recherche – formation – vulgarisation ; (7) renforcement des institutions publiques du secteur rural ; (8) eau potable et assainissement ; (9) réduction de la vulnérabilité des ménages ; et (10) préservation de l'environnement.

Les 4 programmes sectoriels prioritaires sont : (11) lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation ; (12) aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux ; (13) restauration des terres et reboisement ; et (14) Kandadji : régénération des écosystèmes et mise en valeur de la vallée du fleuve Niger.

Il ressort de cette présentation que le développement de l'irrigation concerne directement les programmes 4, 11 et 14. En tenant compte des objectifs spécifiques assignés à cette mission, nous nous concentrons dans le chapitre 2.4 ci-après sur la présentation et l'analyse

du programme 4 « infrastructures rurales » et plus particulièrement le sous-programme 4.1 portant sur les infrastructures hydro-agricoles.

Tableau 2 : Programmes de la SDR

	Programmes	Sous-programmes (SP)
Programmes structurants	1. Programme « développement local et communautaire »	
	2. Programme « gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune) »	
	3. Programme « organisations professionnelles et structuration des filières »	SP « Cadres de concertation interprofessionnels » SP « Renforcement et structuration des organisations professionnelles » SP « Mise en marché des produits agro-sylvo-pastoraux » SP « Renforcement des capacités des agents économiques et développement du tissu économique rural »
	4. Programme « infrastructures rurales »	SP « Infrastructures hydro-agricoles » SP « Infrastructures de transport » SP « Infrastructures de communication » SP « Electrification rurale »
	5. Programme « systèmes financiers ruraux »	
	6. Programme « recherche –formation – vulgarisation »	
	7. Programme « Renforcement des institutions publiques du secteur rural »	SP « Restructuration des institutions publiques du secteur rural » SP « Systèmes d'information et connaissance du secteur rural »
	8. Programme « Eau potable et assainissement »	
	9. Programme « Réduction de la vulnérabilité des ménages »	SP « Prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles » SP « Santé – nutrition » SP « Augmentation des revenus des plus vulnérables »
	10. Programme « Préservation de l'environnement »	
Programmes Sect. Prioritaires	11. Programme « Lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation »	
	12. Programme « Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux »	
	13. Programme « Restauration des terres et reboisement »	
	14. Programme « Kandadji : régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du fleuve Niger »	

2.3 Plan d'actions, logique d'intervention et dispositifs de maîtrise d'ouvrage

L'ensemble des 14 programmes brièvement présentés ci-dessus est regroupé sous forme du Plan d'Actions de la SDR, officiellement adopté en Juin 2006. Ce Plan d'Actions définit les modes opératoires dans le cadre des axes stratégiques retenus pour atteindre les objectifs fixés à la SDR. D'une manière générale, ces modes opératoires s'organisent dans deux plans différents, à savoir :

- ü Au plan territorial et dans le champ des collectivités décentralisées : le Plan d'Actions met en œuvre des interventions s'inscrivant dans la décentralisation et dans la perspective du développement local et communautaire.
- ü Au plan des activités, quelles soient liées aux ressources agro-sylvo-pastorales ou non-agricoles : le Plan d'Actions adopte une série de mesures d'appui et de promotion en vue de faire des filières porteuses et des activités prometteuses les sources de croissance durable dont le pays a besoin.

Pour chacun des programmes et sous-programmes, un plan d'action spécifique définit le contenu en proposant des objectifs clairs et mesurables, en précisant les résultats attendus et en détaillant les actions qui seront menées par la, ou les structures, responsable(s) de sa mise en œuvre. Il présente également les indicateurs de suivi-évaluation avec leurs sources de vérification. Enfin, Le Plan d'Actions contient aussi une estimation des ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs, ce qui représente la structure de base pour élaborer le cadre de discussion budgétaire (budget-programme / Cadre de Dépenses à Moyen Terme ; CDMT) avec le Ministère de l'Économie et des Finances et les partenaires techniques et financiers. Pour plus de détails sur le coût global du Plan d'Actions de la SDR et son répartition selon programmes et sous-programmes, référence est faite à l'analyse présentée en annexe 8.

Rappelons que le secteur rural est un des 4 secteurs (avec l'éducation, la santé, et l'équipement) pour lesquels les bailleurs de fonds participant à l'appui budgétaire au Niger (notamment la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, la France et l'Union Européenne) dans le cadre de la «Public Expenditure Management and Financial Accountability Review» (PEMFAR) exigent l'élaboration d'un CDMT (voir aussi annexe 8 pour une présentation et analyse plus détaillée du CDMT portant sur la période 2009-2011).

Comme déjà indiqué, la SDR et son opérationnalisation est basée sur une approche « programme ». Il est attendu que cette approche devrait permettre de reconstituer progressivement un cadre opérationnel cohérent et global pour l'exécution de la politique nationale de développement rural, et de ses composantes sous-sectorielles. En même temps, l'approche « programme » devrait contribuer à améliorer l'efficacité de la dépense publique par l'élaboration de budgets-programmes et d'un CDMT, à la simplification de la gestion du secteur rural grâce à une rupture progressive avec l'approche projet et l'éparpillement des méthodes et moyens qui la caractérisent, et à une harmonisation des procédures et mécanismes de financements, notamment par celles de l'aide au développement. A court terme, la mise en œuvre des programmes de la SDR devrait permettre l'inscription des projets en cours ou en instance de démarrage dans le cadre fixé par les programmes, une harmonisation des

interventions conduites par les projets au sein d'un même programme et à moyen terme, la réduction du nombre d'activités gérées sous forme de projets individualisés.

Pour tous les 14 programmes du Plan d'Actions de la SDR, le tableau 3 sur les pages suivantes présente de manière synoptique la logique d'intervention, en termes de leurs objectifs globaux (OG) et spécifiques (OS).

Dans le Plan d'Action de la SDR, les maîtres d'ouvrage spécifiques ont été désignés pour assurer la tutelle de chacun des 14 programmes, généralement au niveau ministériel. Parmi les principales attributions des maîtres d'ouvrage, il convient de citer en premier lieu :

- ü définir un dispositif institutionnel approprié pour la mise œuvre du programme ;
- ü coordonner les activités relevant du programme et s'assurer de leur cohérence et de leur conformité avec les orientations de la SDR ;
- ü mettre en place un cadre de concertation avec les partenaires techniques et financiers et la société civile pour le pilotage du programme ;
- ü assurer le suivi et l'évaluation du programme ;
- ü proposer au Comité Interministériel de Pilotage (CIP) de la SDR (voir chapitre 2.7 ci-dessous) le plan d'action du programme et les orientations éventuellement souhaitables ;
- ü proposer les modalités de mise en cohérence des actions en cours et prévues dans le cadre du programme
- ü veiller au respect, par les maîtres d'œuvre et opérateurs intervenant dans son programme, des autres stratégies sectorielles qui devraient être prises en compte dans la mise en œuvre de certaines actions.

2.4 Sous-programme « Infrastructures hydro-agricoles » et Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation / Collecte des Eaux de Ruissellement

La formulation du sous-programme 4.1 « Infrastructures hydro-agricoles » est largement basée sur la Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation / Collecte des Eaux de Ruissellement (SNDI) et du Plan d'Actions y afférent, tous les 2 validés et adoptés par le Gouvernement Nigérien en Juin 2005.

Ainsi, l'objectif global du sous-programme « Infrastructures hydro-agricoles » est d'améliorer la contribution de l'agriculture irriguée au PIB agricole en la portant de 14 % actuellement à 28 % en 2015. Les objectifs spécifiques sont au nombre de 4, à savoir (voir aussi tableau 4 ci-dessous pour les indicateurs fixés) :

- (1) amélioration de la productivité des aménagements et diversification des productions irriguées en vue de la rentabilisation des investissements ;
- (2) professionnalisation et gestion des aménagements ;
- (3) consolidation et augmentation des superficies irriguées ;
- (4) promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles pour l'irrigation.

Précisons que les objectifs spécifiques (1) et (3) sont des objectifs visés à court et moyen terme, alors que l'horizon pour l'atteinte des objectifs spécifiques (2) et (4) est plutôt à long terme.

Tableau 3: Logique d'intervention du Plan d'Action de la SDR

P1 DEVELOPPEMENT LOCAL ET COMMUNAUTAIRE	P2 GOUVERNANCE LOCALE DES RESSOURCES NATURELLES	P3 ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET STRUCTURATION DES FILIERES				P4 INFRASTRUCTURES RURALES
		SP 3.1 CADRES DE CONCERTATION INTERPROFESSIONNELS	SP 3.2 RENFORCEMENT ET STRUCTURATION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES (PRODUCTEURS)	SP 3.3 MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRO- SYLVO-PASTORAUX	SP 3.4 RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AGENTS ECONOMIQUES ET DEVELOPPEMENT DU TISSU ECONOMIQUE RURAL	SP 4.1 INFRASTRUCTURES HYDRO-AGRIQUES
OG Promouvoir le développement communal et régional en accompagnant la décentralisation	OG Valoriser et gérer de manière durable les ressources naturelles	OG Impliquer les acteurs des filieres dans les actions visant à stimuler leur développement	OG Promouvoir l'organisation et la professionnalisation des producteurs	OG Améliorer la compétitivité des produits ASP et renforcer les capacités commerciales des acteurs	OG Renforcer les capacités des agents économiques pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle	OG Améliorer la contribution de l'agriculture irriguée au PIB agricole en la portant de 14% actuellement à 28% en 2015
OS 1 Renforcement de la gouvernance locale	OS 1 Sécurisation du foncier	OS1 Création et renforcement des cadres de concertation interprofessionnels par filière	OS1 Professionnalisation des organisations de producteurs	OS1 Garantie des conditions d'une bonne mise en marché des produits ASP	OS1 Renforcement du tissu économique rural contribuant à la valorisation des filieres ASP	OS 1 Amélioration de la productivité des aménagements et diversification des productions irriguées en vue de la rentabilisation des investissements
OS 2 Promotion du développement communal	OS 2 Connaissance, gestion et sécurisation des ressources en eau	OS2 Elaboration et mise en œuvre des stratégies des filieres agricoles	OS2 Développement des services intégrés et de proximité aux producteurs	OS2 Création de valeur ajoutée sur les produits ASP	OS2 Création et promotion des micros entreprises non agricoles en milieu rural	OS 2 Professionnalisation de la gestion des aménagements
OS 3 Promotion d'un développement régional équitable et équilibré		OS3 Elaboration et mise en œuvre des stratégies des filieres animales	OS3 Amélioration des services du MDA aux producteurs			OS 3 Consolidation et augmentation des superficies irriguées
OS 4 Concertation avec les ONG et les Associations de développement (AD)	OS 3 Connaissance, gestion et sécurisation des ressources pastorales	OS4 Elaboration et mise en œuvre des stratégies des filieres sylvicoles et halieutiques	OS4 Amélioration des services du MRA aux producteurs			OS 4 Promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles pour l'irrigation
	OS 4 Connaissance, gestion et sécurisation des ressources forestières, fauniques et halieutiques	OS5 Création et mise en place d'un fonds de filieres	OS5 Amélioration des services du MHE/LCD aux producteurs OS6 Amélioration des services du MCI/PSP aux opérateurs			

Tableau 3: Logique d'intervention du Plan d'Action de la SDR (suite)

P4 INFRASTRUCTURES RURALES	P5 SYSTÈMES FINANCIERS RURAUX	P6 RECHERCHE - FORMATION - VULGARISATION	P7 RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DU SECTEUR RURAL		P8 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	P9 REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES MENAGES
SP 4.2 INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT			SP 7.1 RESTRUCTURATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DU SECTEUR RURAL	SP 7.2 SYSTEMES D'INFORMATION ET CONNAISSANCE DU MONDE RURAL		SP 9.1 PREVENTION ET GESTION DES CRISES ET CATASTROPHES NATURELLES
OG Désenclaver les zones de production ASP	OG Accroître la couverture des services financiers à 15% en milieu rural par le développement de la micro finance et d'une Banque rurale	OG Contribuer à l'amélioration des performances du secteur rural par la mise au point et l'adoption de technologies adaptées aux besoins des utilisateurs et par la formation des acteurs du développement rural	OG Améliorer la gestion du secteur rural dans la perspective de la décentralisation	OG Contribuer à l'élaboration et au pilotage de la politique de développement rural par la production d'une information actualisée, fiable et transparente, basée sur une bonne connaissance du secteur	OG Améliorer de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement	OG Prévenir et atténuer les crises alimentaires et les autres catastrophes naturelles
OS Développement des échanges inter-zones et avec les centres urbains	OS 1 Amélioration de l'accès des ruraux au crédit	OS 1 Développement d'une recherche agronomique et environnementale adaptée aux besoins des acteurs ruraux	OS 1 Amélioration des capacités des institutions publiques du secteur rural	OS 1 Production et diffusion de l'information agricole	OS1 Rehaussement du taux de couverture des besoins en eau potable du milieu rural	OS1 Renforcement des capacités du Dispositif et des populations à prévenir et gérer les crises Alimentaire et Nutritionnelle
SP 4.3 INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION				OS 2 Production et diffusion de l'information sur l'élevage		
OG Améliorer l'accès des ruraux aux moyens de communication modernes	OS 2 Développement de la microfinance	OS 2 Développement de l'appui-conseil aux acteurs ruraux	OS 2 Renforcement de la coordination des acteurs du développement rural intervenant dans la mise en œuvre de la SDR	OS 3 Production et diffusion de l'information sur l'hydraulique et l'environnement	OS2 Rehaussement du taux d'accès aux infrastructures d'assainissement du milieu rural	OS2 Maîtrise des informations relatives aux crises alimentaire et nutritionnelle et autres catastrophes
OS Augmentation du taux de couverture radiophonique en zone rurale				OS 4 Production et diffusion de l'information sur l'aménagement du territoire et le développement local		
SP 4.4 ELECTRIFICATION RURALE	OS 3 Promotion d'une banque de développement	OS 3 Formation des techniciens, ingénieurs et chercheurs dans les domaines agronomiques et environnementaux	OS 3 Régionalisation du Plan d'action de la SDR	OS 5 Production et diffusion de l'information sur les marchés agricoles	OS 3 Amélioration de la contribution du MDA aux actions de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles	OS3 Amélioration de la contribution du MDA aux actions de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles
OG Accroître le taux d'accès aux énergies renouvelables				OS 6 Mise en place d'un système de suivi-évaluation de la SDR	OS 4 Amélioration de la contribution du MRA aux actions de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles	OS 4 Amélioration de la contribution du MRA aux actions de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles

Tableau 3: Logique d'intervention du Plan d'Action de la SDR (suite)

P9 REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES MENAGES		P10 PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	P11 LUTTE CONTRE L'INSECURITE ALIMENTAIRE PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION	P12 AMENAGEMENT PASTORAL ET SECURISATION DES SYSTEMES PASTORAUX	P13 RESTAURATION DES TERRES ET REBOISEMENT	P14 KANDADJI - REGENERATION DES ECOSYSTEMES ET MISE EN VALEUR DE LA VALLEE DU FLEUVE NIGER
SP 9.2 SANTÉ - NUTRITION	SP 9.3 AUGMENTATION DES REVENUS DES PLUS VULNERABLES					
OG Garantir aux populations rurales une alimentation satisfaisante sur le plan nutritionnel et la possibilité d'être et rester en bonne santé	OG Garantir aux populations vulnérables des revenus minima pour leur permettre d'améliorer leur accès monétaire à la nourriture	OG Préserver l'environnement en vue d'une exploitation saine et durable du milieu	OG Assurer la sécurité alimentaire par le développement de l'irrigation	OG Aménager l'espace pastoral et sécuriser les systèmes pastoraux	OG Inverser la tendance à la dégradation généralisée des terres et du couvert végétal	OG Contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à la régénération du milieu naturel, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la couverture des besoins en eau et en énergie
OS 1 Diversification et amélioration de l'alimentation des populations	OS 1 Sécurisation des revenus des populations des zones vulnérables	OS 1 Récupération des terres dégradées	OS 1 Accroître la disponibilité et l'accessibilité alimentaire des populations	OS 1 Développement local et sécurisation de l'accès aux ressources naturelles des systèmes pastoraux OS 2 Amélioration et valorisation des productions des systèmes pastoraux	OS 1 Organisation des populations rurales dans les zones d'intervention et renforcement des capacités	OS 1 Régénération et préservation des écosystèmes fluviaux sur le parcours nigérien du Fleuve
OS 2 Protection des consommateurs contre les maladies liées à l'utilisation d'aliments malsains, contaminés ou altérés	OS 2 Valorisation de la stratégie d'exode	OS 2 Préservation des ressources forestières et inversion de la tendance au recul des espaces boisés	OS 2 Accroître le volume des exportations agricoles à haute valeur marchande		OS 2 Poursuite et intensification des actions de récupération des terres dégradées et de lutte contre la désertification	OS 2 Sécurisation de la disponibilité en eau pour les différents usages socio-économiques
OS 3 Amélioration de la qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments	OS 3 Développement des activités génératrices de revenus	OS 3 Extension de la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique	OS 3 Contribuer à l'émergence d'une nouvelle race d'exploitants agricoles		OS 3 Renforcement des actions d'afforestation et mise en œuvre des actions concourant à inverser la tendance au recul des espaces boisés	OS 3 Amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des populations de la Zone
		OS 4 Développement du suivi écologique pour l'amélioration des pratiques		OS 4 Amélioration de la sécurité énergétique du pays		

Tableau 4: Objectifs spécifiques du sous-programme « infrastructures hydro-agricoles »

Objectifs	Cibles	2006	2007	2008	2009	2010-2015
OS 1 Amélioration de la productivité des aménagements et diversification des productions irriguées en vue de la rentabilisation des investissements	-28 % du PIB agricole provient de l'irrigation -1.000 ha/an de petite irrigation nouvelle -500 ha/an de petite irrigation réhabilitée -50 ha/an de cultures fourragères	14 % 1.000 500 50	- 1.000 500 50	- 1.000 500 50	18 % 1.000 500 50	28 % 6.000 3.000 300
OS 2 Professionnalisation et gestion des aménagements	-1 interprofession fonctionnelle	1	1	1	1	1
OS 3 Consolidation et augmentation des superficies irriguées	-1.000 ha/an de nouveaux aménagements -1.000 ha / an de périmètres réaménagés	1.000 1.000	1.000 1.000	1.000 1.000	1.000 1.000	6.000 6.000
OS 4 Promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles pour l'irrigation	-1 étude sur le potentiel de l'irrigation -10.000 ha d'aménagement de bassins versant par an pour protéger les sites irrigués	- 10.000	1 10.000	- 10.000	- 10.000	- 60.000

Les deux principes directeurs retenus dans la SNDI/CER pour la vision à long terme du développement de l'irrigation (horizon 2015) sont la généralisation de l'irrigation privée et la professionnalisation des acteurs. En outre, la vision de cette stratégie est basée sur le principe que le futur développement de l'irrigation devrait être essentiellement impulsé et géré par les opérateurs eux-mêmes, avec un recentrage correspondant des rôles de l'Etat sur ses fonctions régaliennes. Pour la mise en œuvre effective de cette vision, la SNDI/CER, met un accent particulier sur les actions suivantes:

- (i) La création et la réhabilitation des périmètres de grande irrigation partant sur des nouvelles modalités de mise en valeur. La réhabilitation portera sur les aspects physiques et organisationnels, en exigeant toutefois une contribution accrue des bénéficiaires et en appuyant fortement la diversification progressive des productions pour accroître la marge nette d'exploitation.
- (ii) La valorisation agricole des investissements, notamment avec l'orientation privée du développement des cultures de contre-saison basée sur la sécurisation foncière des propriétaires (reconnaissance de leurs droits fonciers) et des exploitants.
- (iii) L'instauration d'un cadre d'incitation à l'investissement et à la promotion de la petite irrigation privée à travers la consolidation institutionnelle des organisations d'irrigants et l'extension de leurs activités notamment.
- (iv) La généralisation des programmes de défense et de restauration des terres et la gestion intégrée de la fertilité des sols d'irrigation.

Dans ce contexte, il y a lieu de souligner que d'après les principales orientations arrêtées dans la SNDI/CER, toute forme d'irrigation publique devrait disparaître à terme, même dans les périmètres collectifs (périmètres publics) aménagés avec une forte participation du secteur public. Pour y arriver, la SNDI/CER prévoit l'élaboration et la mise en application de

nouvelles règles, surtout en ce qui concerne la répartition des fonctions et responsabilités entre les acteurs publics et privés et des droits de propriété. D'autre part, elle reconnaît que la prise en charge du sous-secteur de l'irrigué par les irrigants eux-mêmes ne peut être faite que par des irrigants professionnalisés et organisés dans des structures performantes et bien adaptées. D'où l'importance d'améliorer la capacitation et la formation des irrigants en vue de renforcer l'autonomie des organisations paysannes, et le besoin de recentrer ces organisations sur les prestations de services aux exploitants (prise en charge par les professionnels de l'appui-conseil, organisation du sous-secteur, approvisionnement en intrants, commercialisation, etc.).

Tout en tenant compte des orientations stratégiques dégagées par la SDR et des nouvelles orientations stratégiques et conceptuelles devant régir le sous-secteur de l'agriculture irriguée, la SNDI/CER repose sur les 3 principaux axes suivants pour l'atteinte des objectifs énumérés ci-dessus :

- (1) instaurer un cadre d'incitation à l'investissement et à la promotion de l'irrigation privée, et valoriser les investissements ;
- (2) conduire une gestion intégrée durable du capital productif ;
- (3) définir les rôles et renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations privées impliquées dans le développement de l'irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement.

Le premier axe de la SNDI/CER se réfère à l'axe No. 1 de la SDR, à savoir « favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural », et prévoit les 5 lignes prioritaires d'intervention ci-après :

- clarifier le régime foncier (dans l'objectif principal de corriger l'insuffisance notoire des textes opérationnels actuels dans le domaine de l'agriculture irriguée et de la collecte des eaux de ruissellement, notamment le Code Rural et les textes complémentaires y relatifs, et de généraliser la reconnaissance de la propriété privée des terres et de sécuriser les irrigants propriétaires ou exploitants);
- promouvoir des nouvelles normes d'aménagement, en vue de mettre en place des systèmes d'irrigation techniquement efficaces et économiquement viables, mais surtout gérables de façon durable par les organisations d'agriculteurs ;
- développer un système d'information économique, dans l'objectif principal de contribuer à une meilleure valorisation économique des investissements ;
- améliorer les performances agronomiques ;
- favoriser le financement (soutenir la mise en place d'institutions de crédit notamment de proximité, de favoriser les relations avec les partenaires financiers, en vue du financement de l'investissement et de l'exploitation) ;

Les lignes prioritaires d'intervention envisagées au titre du deuxième axe (conduire une gestion intégrée durable du capital productif) sont au nombre de 3 et comprennent :

- favoriser l'accès à la ressource eau et assurer sa gestion optimale : Il s'agit d'améliorer la connaissance des ressources en eau avec une densification des mesures, de favoriser l'accès à la ressource en eau à travers la réalisation des

nouveaux ouvrages de mobilisation des eaux et de veiller à sa gestion optimale pour la promotion de l'irrigation. Pour les périmètres à créer, cela comprendra la clarification de la réglementation de l'usage de la ressource, et la réorganisation de la gestion de l'eau et des aménagements fondée sur la professionnalisation de la gestion technique et la garantie du financement de l'entretien et du renouvellement des équipements. Pour les périmètres existants de type AHA, il s'agira de l'externalisation et la professionnalisation de la gestion de l'eau et des aménagements ; de la constitution d'Association des Usagers de l'Eau (AUE) à un échelon cohérent avec le maillage hydraulique ; et l'élaboration par les pouvoirs publics de cahier des charges définissant les obligations des AUE dans la gestion des ouvrages publics.

- généraliser les programmes CES/DRS, en accordant une priorité à la consolidation des acquis des interventions passées et en cours dans le domaine des approches de gestion de terroir et à la mise en place des programmes des aménagements de collecte des eaux de ruissellement suivant une approche participative.
- promouvoir une gestion intégrée des ressources naturelles (terre, eau), vu que l'irrigation est l'une des activités socio-économiques les plus consommatrices d'eau, son développement ne devrait s'effectuer qu'en tenant compte de celui des autres activités, et en respectant les textes en vigueur en la matière (schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau ; politiques et stratégies pour l'eau et l'assainissement et le plan d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles etc.).

Enfin, le troisième axe relatif à la définition des rôles des différents acteurs et au renforcement des capacités comporte également 3 lignes prioritaires d'intervention, à savoir :

- définir le rôle des acteurs, notamment par le recentrage des activités de l'Etat sur la réalisation de ses fonctions pérennes et régaliennes et la promotion du secteur non-étatique de manière à lui permettre de jouer progressivement et avec compétence les missions qui devraient lui être transférées ;
- promouvoir des structures et cadres de concertation : à cet égard, la réorganisation du sous-secteur nécessite la mise en place de structures adaptées, publiques et privées, à l'échelon national et à l'échelon local et éventuellement la révision des missions de certains organes existants ;
- développer un dispositif d'appui-conseils : il s'agira d'améliorer le niveau des connaissances des organisations rurales par la mise en place d'un dispositif d'appui - conseils conformément aux orientations stratégiques de la SDR, et la recherche de l'efficacité de ce dispositif en adoptant un plan de formation adéquat qui permettra aux services techniques et aux ONG impliqués à mieux répondre aux besoins des producteurs.

Le tableau 5 ci-après résume à titre indicatif la structuration initiale de la SNDI/CER selon composantes et leurs principaux volets d'intervention. Toutefois, l'élaboration du Plan d'Actions de la SDR a débouché sur une révision et nouvelle structuration du cadre logique d'intervention en matière de développement de l'irrigation. Le tableau 6 présente donc pour le sous-programme «infrastructures hydro-agricoles » le cadre logique complet.

Tableau 5 : Composantes et volets d'intervention de la SNDI/CER

Composantes	volets d'intervention
1. Actions juridiques et institutionnelles	• cadre organisationnel de l'agriculture irriguée ; • régime juridique de la terre et de l'eau ; • répartition et renforcement des fonctions entre secteur public et secteur privé ;
2. Aménagement et gestion hydraulique	• réalisation des aménagements ; • restructuration et réhabilitation des aménagements hydro-agricoles ; • développement de la petite irrigation ;
3. Valorisation agricole des investissements	• recherche et développement (agronomique, socio-économique et technologique) ; • renforcement du système de vulgarisation ;
4. Actions économiques et financières	• accès au financement de l'irrigation ; • amélioration de l'approvisionnement en intrants et commercialisation des productions irriguées
5. Gestion environnementale	• suivi global des ressources naturelles ; • protection environnementale des sites d'irrigation et des bassins versants

Il ressort de ces 2 tableaux que les aménagements hydro-agricoles du type « grande irrigation » publique sont en premier lieu concernés par l'objectif spécifique No. 3, à savoir la consolidation et l'augmentation des superficies irriguées, avec comme cible de réaliser annuellement sur toute la période 2006 à 2015 1.000 ha de nouvelles créations et 1.000 ha de réhabilitation / réaménagement des périmètres irrigués existants.

Le Plan d'Actions relatif à ce sous-programme avait estimé à FCFA 215 milliards le coût total de réalisation pour la période 2006-2015 (FCFA 85 milliards pour 2006-2009 ; FCFA 130 milliards pour 2010-2015), dont la majeure partie est consentie à l'aménagement et la réhabilitation des terres irrigables pour un montant moyen annuel de plus de FCFA 15 milliards. Notons que cette estimation excluait les fonds complémentaires à consacrer au financement du programmes 11 «lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation » (voir chapitre 2.5 ci-après), et du programme 14 « Kandadji : régénération des écosystèmes et mise en valeur de la Vallée du Fleuve Niger » (voir chapitre 2.5 ci-après). En outre, les coûts liés à la réalisation du Programme Spécial du Président de la République du Niger (PS/PRN) dans le domaine du développement de l'irrigation n'étaient pas pris en compte dans cette estimation.

2.5 Programme Lutte contre l'Insécurité Alimentaire par le Développement de l'Irrigation

Comme le titre l'indique, l'objectif global assigné à ce programme est de contribuer à la sécurité alimentaire par le développement de l'irrigation, la finalité étant de refonder les bases de l'économie rurale, à travers la relance de la production rurale. Les objectifs spécifiques (OS) visant à atteindre cette finalité sont au nombre de 3, à savoir :

- OS.1 Accroître la disponibilité et l'accessibilité alimentaires au plan national ;
- OS.2 Accroître le volume des exportations agricoles à haute valeur marchande ;
- OS.3 Contribuer à l'émergence d'une nouvelle race d'exploitants agricoles ;

Tableau 6: Cadre logique du sous-programme « infrastructures hydro-agricoles

LOGIQUE D'INTERVENTION		IOV	HYPOTHESES
OG	Améliorer la contribution de l'agriculture irriguée au PIB agricole en la portant de 14% actuellement à 28% en 2015	Indicateurs d'impact et d'effet : - Rendements et volumes des productions irriguées - Contribution des cultures irriguées à la croissance du PIB agricole - Valeur ajoutée par ha pour les principales productions	-Stabilité politique -Cohésion sociale -Ressources financière, humaine disponibles et suffisantes -Contribution des bénéficiaires -Progression de l'intégration économique régionale
OS 1	Amélioration de la productivité des aménagements et diversification des productions irriguées en vue de la rentabilisation des investissements	IOV	SOURCES
RA 1.1	Les aménagements sont rentabilisés	-Rendements principales cultures irriguées -Niveau de revenu -Nombre des irriguants maîtrisant leur compte d'exploitation (par genre) -Nombre des irriguants ayant accès aux technologies éprouvées (par genre) -Taux de profit des irriguants ayant accès aux technologies éprouvées -% technologies adoptées	-Rapports services techniques, ONAHA, INS
A 1.1.1	Améliorer les conditions socio- économiques de mise en valeur (taille des parcelles,)		
A 1.1.2	Maîtriser les charges d'exploitation		
A 1.1.3	Favoriser l'accès aux technologies éprouvées d'irrigation		
A 1.1.4	Valoriser les résultats de la recherche sur l'amélioration variétale		
RA 1.2	Un dispositif d'appui technique opérationnel et efficace est mis en place	-Dispositif d'appui disponible -Nbre agents d'encadrement (par genre) -% agent/type irrigation (par genre) -% agent/irriguant (par genre)	-Rapports services techniques, ONAHA, INS
A 1.2.1	Former et équiper 200 agents de vulgarisation/an (Etat, producteurs, autres)		
A 1.2.2	Mettre en place un dispositif approprié de vulgarisation par type d'irrigation		
A 1.2.3	Mettre en place un mécanisme de vulgarisation par type d'irrigation		
RA 1.3	L'approvisionnement en intrants est amélioré	-Volume intrants utilisés -Types d'intrants disponibles (semences, fertilisants, pesticides) -Quantité de semences améliorées produites / an	-Rapports services techniques, ONAHA, INS
A 1.3.1	Structurer la filière intrants		
A 1.3.2	Mettre en place un système efficace de multiplication des semences		
RA 1.4	L'accès au crédit est assuré	-Montant crédit octroyé -% irriguants ayant accès au crédit (par genre) -Taux de recouvrement	-Rapports services techniques, ONAHA, INS
A 1.4.1	Renforcer les capacités financières des IMF à satisfaire les besoins des irriguants		
A 1.4.2	Améliorer l'accès des irriguants au crédit		
RA 1.5	La petite irrigation est développée	-Superficie aménagée en petite irrigation -Superficie réhabilitée en petite irrigation -% petits irriguants ayant adopté des technologies éprouvées (par genre)	-Rapports services techniques, ONAHA, INS
A 1.5.1	Aménager 1.000ha/an et réhabiliter 500ha/an de petits périmètres		
A 1.5.2	Faciliter l'accès des irriguants aux technologies éprouvées		
A 1.5.3	Favoriser l'accès des irriguants aux financements et aux équipements		
RA 1.6	Les cultures irriguées sont diversifiées	-Nbre des cultures pratiquées -Nbre site test	-Rapports services techniques, ONAHA, INS
A 1.6.1	Promouvoir la diversification des cultures		
A 1.6.2	Mener un test d'intégration irrigation aquaculture		
A 1.6.3	Développer les cultures fourragères irriguées		
RA 1.7	La commercialisation des productions irriguées est assurée	-Nbre foires, expositions, voyages d'affaires organisés -Nbre conventions commerciales -Nbre infrastructures réalisées	-Rapports services techniques, ONAHA, INS

Tableau 6: Cadre logique du sous-programme « infrastructures hydro-agricoles (suite)

OS 2	Professionnalisation de la gestion des aménagements		
RA 2.1	Des groupes spécialisés sont mis en place et l'inter profession est développée	-Nbre structures en place	-Rapports des services techniques, ONAHA et des OP
A 2.1.1	Mettre en place des structures spécialisées (GIE,...)	-Nbre de filières où l'inter profession est développée	
A 2.1.2	Développer l'inter profession des filières de productions irriguées		
RA 2.2	Les fonctions de chaque acteur sont clairement définies et pleinement exercées	-Textes définissant les fonctions des acteurs	-Rapports des services techniques
A 2.2.1	Adapter les institutions existantes au nouveau contexte de partenariat et de gestion		-Rapports des services techniques, ONAHA et des OP
RA 2.3	La gestion de l'eau sur les aménagements est améliorée	-% des AHA où la gestion est optimale	
A 2.3.1	Mener des tests de la gestion déléguée de l'eau	-Volume d'eau consommé / Ha	
A 2.3.2	Vulgariser les résultats positifs de tests de gestion de l'eau	-Coût de l'eau	
A 2.3.3	Promouvoir l'émergence des prestataires de gestion déléguée de l'eau	-Taux de recouvrement redevance	
A 2.3.4	Professionnaliser la gestion technique des périmètres	-Nbre de prestataires (par genre)	
A 2.3.5	Constituer un fonds d'entretien courant des périmètres au niveau des exploitants		-Rapports des services techniques, ONAHA et des OP
A 2.3.6	Garantir l'entretien courant des périmètres et le renouvellement des équipements		
RA 2.4	Les capacités opérationnelles des acteurs sont renforcées	-Nbre de sessions de formation	
A 2.4.1	Sensibiliser et informer les acteurs sur les réformes à entreprendre	-Nbre d'acteurs formés (par genre)	-Rapports des services techniques, ONAHA et des OP
A 2.4.2	Consolider les acquis et renforcer les capacités des acteurs		
OS 3	Consolidation et augmentation des superficies irriguées		
RA 3.1	Un régime juridique de la terre et de l'eau adapté est mis en place	-Ressources mises à la disposition du code rural	-Rapport des services techniques MDA/ MEF / SPCR
A 3.1.1	Appuyer le code rural pour établir une situation de référence juridique des aménagements	-Situation de référence juridique	
A 3.1.2	Adapter et compléter le cadre législatif et réglementaire relatif au régime de l'eau pour prendre en compte tous les types d'irrigation et les autres usages de l'eau (anciens et futurs aménagements)	-Textes législatif et réglementaire	
A 3.1.3	Diffuser les différents textes législatifs et réglementaires	-Nbre d'actes de propriété délivrés (par genre)	
A 3.1.4	Mener un test du transfert de propriété des périmètres aux irriguants		
A 3.1.5	Généraliser la reconnaissance de la propriété privée des terres (Titre foncier...)		-Rapport des services techniques MDA
RA 3.2	De nouvelles normes d'aménagement portant sur les types d'irrigation (modes de réalisation et de gestion) sont élaborées et adoptées	-Texte consacrant les nouvelles normes techniques	
A 3.2.1	Elaborer de nouvelles normes techniques d'aménagement	-Document définissant les nouvelles normes techniques	
A 3.2.2	Mener un test du type d'aménagement retenu au niveau de chaque zone		
A 3.2.3	Vulgariser de nouveaux types d'aménagement		-Rapport des services techniques MDA/ MEF
RA 3.3	De nouveaux aménagements sont réalisés et gérés efficacement	-Superficie aménagée	
A 3.3.1	Réaliser 1.000 ha/an de nouveaux aménagements avec de nouvelles normes techniques	-Nbre d'ouvrages réalisés	
A 3.3.2	Construire 5 barrages, 16 seuils d'épandage, 200 puits/forages, 5 ouvrages de prise par an		-Rapport ONAHA
RA 3.4	Les anciens périmètres sont réhabilités	-Superficie réhabilitée	
A 3.4.1	Réhabiliter 1.000 ha de périmètres/an		-Rapport des services techniques MDA/ MEF
RA 3.5	Le financement de l'irrigation est assuré	-Ressources financières mobilisées	
A 3.5.1	Créer un fonds de garantie paritaire	-Nbre de projets financés	
A 3.5.2	Constituer un fonds d'appui financé par l'Etat, les bénéficiaires et les donateurs		
OS 4	Promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles pour l'irrigation		
RA 4.1	Des cadres de concertation sont créés et opérationnels pour la protection des sites aménagés	-Nbre de cadres créés -Nbre réunions tenues -Nbre décisions prises et appliquées	-Rapport des services d'encadrement

Tableau 6: Cadre logique du sous-programme « infrastructures hydro-agricoles (suite)

RA 4.2	L'approche GIRE est développée	-Nbre d'acteurs formés à la GIRE (par genre)	-Rapport des services d'encadrement
A 4.2.1	Former des acteurs sur les nouvelles approches de GIRE	-% irriguants appliquant GIRE	
RA 4.3	Les ressources en eau et en terre irrigable sont évaluées	-Valeur actualisée du potentiel en eau	-Rapport des services d'encadrement des exploitants
A 4.3.1	Actualiser l'étude sur la connaissance des ressources en eaux		
A 4.3.2	Actualiser l'étude sur la connaissance du potentiel en terres irrigables	-Valeur actualisée du potentiel en terre irrigable	
		-Résultats de l'étude d'actualisation	
RA 4.4	Un système opérationnel de suivi des ressources en eau et terre est mis en place	-Système de suivi en place	-Rapport des services d'encadrement des exploitants
A 4.4.1	Mettre en place un système de suivi des ressources eau et terre	-Observatoire en place	
A 4.4.2	Mettre en place un observatoire de la gestion agricole des eaux et des sols		
RA 4.5	Les populations concernées ont pris conscience des problèmes de dégradation des sols	-% population appliquant les mesures anti-érosives (par genre)	-Rapport des services d'encadrement des exploitants
A 4.5.1	Sensibiliser et informer sur les facteurs environnementaux de durabilité de l'irrigation		
RA 4.6	Le phénomène érosif est atténué grâce aux actions de protection des bassins-versants	-Superficie traitée et entretenue	-Rapport des services d'encadrement des exploitants
A 4.6.1	Généraliser des actions de CES/DRS sur la globalité des bassins versants	-% irriguants ayant adopté bonnes pratiques de GRN (par genre)	
A 4.6.2	Promouvoir des actions de protection " rapprochée " des périmètres irrigués		
RA 4.7	Les ONG et associations participent à la protection environnementale des périmètres	-Nbre ONG et associations participant à la protection environnementale	-Rapport des services d'encadrement
A 4.7.1	Implication des ONG et associations à la protection environnementale des périmètres		

Les résultats attendus (R) concourant à l'atteinte des objectifs spécifiques sont :

OS.1 Accroître la disponibilité et l'accessibilité alimentaires au plan national

- R.1.1 Les superficies irriguées passent de 85.000 ha à 160.000 ha à l'horizon 2015 ;
- R.1.2 Un bilan alimentaire complet est établi chaque année à compter de 2008 ;
- R.1.3 La disponibilité en céréales sèches accrue au moins de 10 % à l'horizon 2010 ;
- R.1.4 L'accessibilité améliorée par un relèvement du revenu monétaire moyen par ménage rural de 35.000 FCFA à 50.000 FCFA à l'horizon 2015 ;

OS.2 Accroître le volume des exportations agricoles à haute valeur marchande

- R.2.1 Le volume des exportations agricoles double à l'horizon 2015 ;
- R.2.2 Le volume des importations alimentaires est réduit de moitié à l'horizon 2010 ;
- R.2.3 Le déficit de la balance commerciale des produits agricoles et alimentaires est réduit de moitié d'ici 2015 ;

OS.3 Contribuer à l'émergence d'une nouvelle race d'exploitants agricoles

- R.3.1 Le nombre de fermiers atteint au moins 10.000 individus à l'horizon 2015 ;
- R.3.2 Le pourcentage des fermes viables avoisine 100 % en 2015 ;
- R.3.3 Au moins une unité agro-industrielle et de transformation des produits agricoles est créée chaque année à compter de 2007 ;

Le programme comprend les 5 composantes suivantes:

- (1) Aménagement et Equipements des fermes ;
- (2) Mise en Valeur ;
- (3) Mesures d'accompagnement ;
- (4) Commercialisation et Exportation ;
- (5) Gestion et Coordination du programme.

Le programme permettra, à terme, d'implanter 9 268 fermes agricoles modernes. Ces fermes seront mises en valeur à travers des concessions fermières à des exploitants, sous la coordination technique d'une Agence de Concessions Fermières (ACF) qui sera créée à cet effet. Les fermes retenues sont de taille variable, comprise entre 3 ha et 100 ha. Ce cadrage tient compte des spécificités régionales, des unités hydrauliques nationales et des potentialités en terres irrigables. En outre, il préside de la nécessité d'améliorer la sécurité alimentaire des populations nigériennes, des impératifs de réduction du déficit de la balance des paiements, ainsi que des capacités des producteurs à s'adapter à l'environnement socio-économique de la production. Au total, 71.100 ha seront mis en valeur à l'horizon 2015.

2.6 Programme Kandadji : Régénération des Ecosystèmes et Mise en Valeur de la Vallée du Fleuve Niger

L'objectif principal de ce programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à la régénération du milieu naturel, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la couverture des besoins en eau et en énergie.

Le programme a 4 objectifs spécifiques : (i) régénération et préservation des écosystèmes fluviaux sur le parcours nigérien du fleuve ; (ii) sécurisation de la disponibilité en eau pour les différents usages socio-économiques (eau potable, irrigation, transport, cheptel); (iii) amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des populations de la zone et (iv) amélioration de la sécurité énergétique du pays.

La maîtrise d'ouvrage de cet important programme a été confiée au Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Fleuve Niger (HCAVN).

Le tableau 7 ci-après présente à titre indicatif le tableau de bord de ce programme

Tableau 7 : Programme 14 « Kandadji : Régénération des Ecosystèmes et Mise en Valeur de la Vallée du Fleuve Niger » - tableau de bord

Objectifs	Cibles	2006	2007	2008	2009	2010-2015
OG. Contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à la régénération du milieu naturel, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la couverture des besoins en eau et en énergie	-Taux de pauvreté des populations de la zone réduit de 30% en 2015 et de 50% en 2020 -Taux d'accès à l'électricité d'au moins 30% des ménages ruraux en 2015 et 50% en 2020 -Bilan nutritionnel des populations amélioré d'au moins 8% en 2015 et 30% en 2035	1% - -	4% - -	7% - 1%	10% - 2%	30% 30% 8%
OS 1 Régénération et préservation des écosystèmes fluviaux sur le parcours nigérien du fleuve	-Indice de productivité des biotopes maintenu (100 en 2006) -Indice portant sur la diversité biologique maintenue (100 en 2006) -Indice sur la dégradation des berges et l'ensablement maintenu (100 en 2006) -Indice sur la qualité de l'eau amélioré de 5% en 2015 et de 10% en 2020 (100 en 2006)	100 100 100 100	100 100 100 95	100 100 100 95	100 100 100 95	100 100 100 105
OS 2 Sécurisation de la disponibilité en eau pour les différents usages socio-économiques (eau potable, irrigation, transport, cheptel)	-Débit du fleuve régularisé à 120 m³/s en période d'étiage -Taux de couverture des besoins en eau potable porté à 90% en 2015 -Ressources en eau pour irriguer au moins 122.000 ha à partir de 2012 -17.000 hectares irrigués dans la vallée en 2015 et 40.000 en 2035	- 60% - 9.000	- 63% - 9.000	- 66% - 10.000	- 69% - 11.000	120 m³/s 90% 122.000 17.000
OS 3 AMELIORATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS DE LA ZONE	-10.000 tonnes de production agricole additionnelle par an à partir de 2008 -Augmentation des revenus des populations associées au secteur primaire de 15% en 2015 et de 30 à 50% en 2035 -13.300 emplois/an durant la construction -60.000 emplois durables à la fin du programme	- - - -	- 1% 13.300 -	10.000 2% 13.300 -	20.000 3% 13.300 500	80.000 15% 79.800 4.000
OS 4 Amélioration de la sécurité énergétique du pays	-100% de la demande en électricité de la zone interconnectée est satisfaite en saison principale à partir de 2015	-	-	-	-	100

2.7 Dispositif de coordination et de suivi-évaluation

Initialement, le dispositif de pilotage et de coordination de la SDR était composé des 4 Ministères intervenant dans le domaine de la promotion et du développement du secteur rural, à savoir : (1) MAT/DC ; (2) MDA ; (3) MRA ; et (4) l'ancien Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (MHE/LCD). A ceux là s'ajoutaient : le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé (MCI/PSP), le Ministère des Finances et de l'Economie (MFE), le HCAVN et le Cabinet du Premier Ministre (CPM) qui est en charge du développement durable (CNEDD) et de la prévention et gestion des crises alimentaires (CCA et SAP).

Le dispositif spécifique mis en place par le Gouvernement Nigérien pour le pilotage de la SDR comprend les structures et organes suivants:

- Comité Interministériel de Pilotage (CIP) : composé des ministres du secteur (MAT/DC, MDA, MH/E/LCD, MRA, MC/I/PSP, ME/F), il représente l'instance opérationnelle de coordination ; il anime le processus de mise en œuvre de la SDR et en rend compte au Gouvernement. Les attributions du CIP sont les suivantes :
 - ü veiller à l'internalisation et à l'appropriation de la SDR par les différentes institutions de l'État, les partenaires au développement et les populations ;
 - ü définir les objectifs spécifiques mesurables et les moyens pour la mise en œuvre de la SDR (Plan d'action) ;
 - ü coordonner la mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre de la SDR ;
 - ü veiller à la concertation avec les partenaires au développement pour la mise en œuvre de la SDR ;
 - ü veiller à la cohérence et à la coordination de la mise en œuvre programmes de la SDR ;
 - ü proposer au gouvernement les mesures législatives et réglementaires appropriées pour faciliter la mise en œuvre de la SDR ;
 - ü proposer au Gouvernement les mises à jour des orientations de la politique de l'État en matière de développement rural ;
 - ü s'assurer que le suivi et l'évaluation de la SDR sont réalisés et que les résultats sont correctement pris en compte dans la SDR ;
- Comité Technique Développement Rural (CT-DR) : il s'agit là d'une structure de concertation entre tous les acteurs du développement rural, de promotion de la SDR et de conseil, avec comme principales attributions : (i) contribuer à l'appropriation et à l'internalisation de la SDR par les acteurs concernés ; (ii) contribuer à l'échange d'informations et à la concertation entre les acteurs ; (iii) contribuer à l'élaboration du plan d'action et à la mise à jour des orientations stratégiques de la SDR ; (iv) contribuer au suivi-évaluation de la SDR ; (v) proposer les orientations nécessaires pour améliorer les conditions de mise en œuvre de la SDR ; (vi) veiller à l'adéquation des actions de la SDR par rapport à la SRP ; (vii) proposer les ajustements nécessaires et fournir toute contribution utile pour améliorer les conditions de mise en œuvre de la SDR.

- Secrétariat Exécutif de la SDR (SE/SDR) : il représente la principale structure de coordination de la mise en œuvre de la SDR, de son suivi-évaluation et de préparation des évolutions institutionnelles et opérationnelles souhaitables ; les attributions assignées au SE/SDR sont les suivantes : (i) préparer les réunions du CIP/SDR et du CT/DR et en rédiger les comptes rendus ; (ii) capitaliser et assurer l'échange des informations sur la mise en œuvre de la SDR ; (iii) assurer la coordination et l'impulsion du système de suivi-évaluation de la SDR ainsi que sa mise en œuvre ; (iv) assurer la coordination de la préparation du plan d'action de la SDR et la mise à jour périodique ; (v) assurer la coordination des études nécessaires pour la mise en œuvre de la SDR ; (vi) faciliter les relations entre l'État et les partenaires au développement pour la mise en œuvre de la SDR ; (vii) préparer et suivre les actions de communication entrant dans ce cadre ; (viii) participer à la mobilisation des ressources nécessaires à l'animation et à la concertation pour la mise en œuvre de la SDR ; (ix) étudier les évolutions institutionnelles souhaitables ; (x) suggérer au CIP/SDR toute étude tendant à améliorer la mise en œuvre de la SDR et en proposer les termes de référence.
- Comité de Concertation Etat / Partenaires Techniques et Financiers : l'objectif primaire de la mise en place de ce comité permanent de concertation réside dans l'adoption d'un accord formel engageant les différents partenaires et l'État ainsi que la mise en place d'un comité de pilotage pour encadrer la mobilisation des moyens alloués à la coordination du processus de mise en œuvre de la stratégie et de ses programmes. Les attributions envisagées pour ce comité de concertation sont les suivantes : (i) offrir un cadre de concertation sur les orientations en matière de développement rural ; et (ii) permettre la coordination des appuis des partenaires dans le secteur (examen des cadres stratégiques prévisionnels, information sur les actions en instruction, etc.).

Au niveau de la communauté des bailleurs de fonds / partenaires techniques et financiers, l'Union Européenne assume à présent le rôle de chef de file pour la SDR.

3 STRATEGIE DECENTRALISEE ET PARTENARIALE D'APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

La situation actuelle de l'agriculture nigérienne et surtout du sous-secteur des cultures pluviales est entre autres caractérisée par un niveau très faible d'utilisation d'intrants, notamment des engrais, des semences sélectionnées et d'autres facteurs de production nécessaires pour pallier au problème fondamental résidant dans la faiblesse des rendements unitaires qui est caractéristique pour la plupart des cultures. En ce qui concerne l'approvisionnement en ces intrants, le diagnostic des contraintes actuelles débouche sur les principaux constats suivants :

- ü la non-disponibilité des intrants en temps opportun et en tout lieu ;
- ü la faiblesse des moyens financiers des importateurs privés ;
- ü l'insuffisance de financement des producteurs pour l'achat des intrants ;
- ü la faiblesse des moyens de l'Etat pour appuyer suffisamment l'accès des producteurs aux intrants.

A ces points de blocage s'ajoutent des insuffisances importantes, notamment en ce qui concerne le cadre juridique et institutionnel régissant à l'heure actuelle le marché des intrants agricoles.

C'est dans ce contexte, que le Gouvernement Nigérien a élaboré et adopté en Août 2006 sa Stratégie Décentralisée et Partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable (SIAD). La SIAD complète la SDR et s'inscrit plus précisément dans son axe No. 1, à savoir « favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural ». En outre, la SIAD répond directement à l'objectif spécifique No. 2 du sous-programme 3.1 de la SDR, à savoir l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies des filières agricoles, et à la réalisation du résultat 2.4 y relatif (la stratégie de l'approvisionnement en intrants agricoles est établie et mise en œuvre ; voir tableau 3).

L'objectif général de la SIAD est de contribuer à l'intensification des productions agro-sylvo-pastorales, en favorisant l'accès et l'utilisation par les producteurs des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires de qualité et à un coût compétitif.

Pour permettre l'atteinte effective de cet objectif général, la SIAD vise les 3 objectifs spécifiques suivants :

- (1) assurer un accès régulier des producteurs à des intrants de qualité et à un coût compétitif ;
- (2) créer un cadre juridique et réglementaire en vue d'assurer les fonctions de contrôle et de suivi de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires ;
- (3) renforcer les capacités des organisations des producteurs.

Le tableau 8 ci-après résume pour ces 3 objectifs spécifiques les résultats à atteindre.

Le chronogramme de mise en œuvre de la SIAD s'étale sur la période de 2006 à 2012.

Quant au cadre institutionnel de mise en œuvre, la SIAD avait proposé la création d'une administration de mission pour prendre la relève du Projet Intrants (appuyé notamment par la FAO), et qui assurerait la gestion des actions envisagées dans le cadre de la SIAD sous la supervision du coordinateur du sous-programme 3.1 de la SDR et plus précisément du maître d'œuvre de l'objectif spécifique lié à la SIAD. Pour l'instant, le Projet Intensification de l'Agriculture par le Renforcement des Boutiques d'Intrants Coopératives (IARBIC) – co-financé par l'Union Européenne, la Belgique et l'Espagne - semble constituer cette structure de relève de l'ancien Projet Intrants.

En plus, le dispositif institutionnel prévoit la mise en place des comités paritaires de concertation au niveau aussi bien national que régional.

Tableau 8 : Stratégie Décentralisée et Partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable - objectifs spécifiques et résultats à atteindre

OS 1	OS 2	OS3
assurer un accès régulier des producteurs à des intrants de qualité et à un coût compétitif	créer un cadre juridique réglementaire en vue d'assurer les fonctions de contrôle et de suivi de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires	renforcer les capacités des organisations des producteurs
résultats à atteindre		
Une production nationale compétitive d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est promue	La réglementation en matière de production, de commercialisation et d'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est élaborée / révisée et diffusée	La participation et la coordination institutionnelle entre tous les acteurs (niveaux national, régional, local) sont renforcées
Un cadre concurrentiel d'importation régulière d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est créé		La mise au point des technologies performantes et adaptées et leur utilisation/adoption par les producteurs sont développées
L'accès régulier aux services financiers pour tous les acteurs des filières des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est assuré		Les systèmes d'information sur les intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires sont renforcés

4 AUTRES STRATEGIES

Parmi les autres stratégies transversales ayant trait au développement du secteur rural en général et du sous-secteur de l'agriculture irriguée, en particulier, il convient de citer en premier lieu la Stratégie de Commerce. Cette dernière fait partie intégrante de la déclaration de politique nationale de promotion du secteur privé, et des politiques définies dans le document cadre de politique économique et financière. Ainsi, la Stratégie de Commerce repose essentiellement sur les principes suivants :

- o l'économie du marché comme base de la production et des échanges des biens et services ;
- o la suppression des monopoles d'Etat et la libre concurrence dans tous les secteurs de l'économie ;
- o le désengagement de l'Etat de secteurs productifs et concurrentiels ;
- o la privatisation des entreprises publiques ;
- o l'adhésion au processus d'intégration régionale.

La stratégie globale du programme cadre national de promotion du secteur privé vise la modernisation et la relance des activités économiques du secteur privé, notamment à travers l'engagement des actions ci-après :

- ü l'amélioration continue de l'environnement institutionnel, juridique, judiciaire et fiscal ;

- ü l'encadrement du secteur informel en vue de son insertion progressive dans le secteur moderne ;
- ü la promotion d'un secteur privé national capable de développer un partenariat véritable avec les investisseurs étrangers et les partenaires au développement ;
- ü la création des conditions d'une saine concurrence et de la compétitivité des entreprises ;
- ü la promotion des exportations ;
- ü la redynamisation des institutions de financement et la création des nouveaux instruments de crédit ;
- ü la création d'un environnement attractif et incitateur pour les investisseurs.